Commission de toponymie

Rapport annuel 1999-2000

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission de toponymie

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-19377-X
ISSN : 0714-2145

© Gouvernement du Québec, 2000

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Louise Beaudoin

Québec, octobre 2000

101-01354/

Madame Louise Beaudoin
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
525, boulevard René-Lévesque Est
4e étage
Québec (Québec) G1R 5R9

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,

Nicole René

Québec, août 2000

Rapport du Service de la recherche et des ressources documentaires de l'Office de la langue française

Madame la Présidente,

Pour donner suite au mandat de vérification interne qui a été confié au Service de la recherche et des ressources documentaires de l'Office de la langue française, nous avons examiné le contenu du rapport annuel de la Commission de toponymie du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Notre examen a consisté essentiellement à revoir la table des matières afin de l'axer sur les résultats attendus selon le plan d'action annuel, à nous assurer que les résultats présentés sont cohérents et corroborés par d'autres sources et, enfin, à participer au comité de lecture et fournir des commentaires.

Nous sommes en mesure de conclure que ces résultats, ainsi que les explications connexes du *Rapport annuel 1999-2000* de la Commission, nous paraissent plausibles.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le chef du Service de la recherche et des ressources documentaires,

Pierre Bouchard

Montréal, juillet 2000

Table des matières

Introduction 11

1. La Commission de toponymie 13

1.1 La mission 13

1.2 Le rôle des membres 13

1.3 Les membres 14

2. Les dominantes de l'année 1999-2000 15

3. L'organisation et les ressources de la Commission 17

3.1 L'organigramme 17

3.2 Les ressources humaines 17

3.2.1 Le développement des ressources humaines 18

3.3 Les ressources financières 18

3.4 Les instruments de gestion 18

3.4.1 TOPOS : le système informatisé de gestion des toponymes 18

3.4.2 Les archives et la documentation 19

3.4.3 GESDOC : le système de gestion documentaire 19

3.5 La politique linguistique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française 19

4. Les décisions des commissaires 21

4.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes 21

4.1.1 Les toponymes 21

4.1.2 Les odonymes 22

4.1.3 Les désignations toponymiques commémoratives 22

4.2 La langue des noms officialisés 23

4.3 Les politiques et les normes 24

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise 25

5.1 L'Administration centrale 25

5.1.1 Les régions administratives 25

5.1.2 Les espaces protégés 25

5.1.3 Les édifices publics 25

5.1.4 La vérification toponymique 25

5.1.5 L'évaluation toponymique 26

5.1.6 Les autres interventions sur demande 26

5.2 Les municipalités 26

5.2.1 Les noms de municipalités et de MRC 26

5.2.2 Les noms de ponts 27

6. Les relations avec les autres clientèles québécoises et les citoyens 29

6.1 Les pourvoiries 29

6.2 Les parcs et les réserves fauniques 29

6.3 L'enquête toponymique sur la Côte-Nord 30

6.4 Le milieu amérindien 30

6.5 Les fosses à saumon et les fosses à truite 30

6.6 Les consultations toponymiques 30

7. Les relations avec les organismes non québécois 33

7.1 La scène canadienne 33

7.2 La scène internationale et la Division francophone du GENUNG 33

7.3 La coopération avec la France 34

8. La recherche 35

8.1 La documentation du patrimoine toponymique du Québec 35

8.2 La terminologie géographique 35

8.3 Les gentilés 35

8.4 La codification sémantique 35

9. Les communications 37

9.1 L'information et les relations publiques 37

9.2 Les publications 37

9.3 Le site Web 37

Tableaux

1 — L'organigramme **17**

2 — L'effectif permanent par catégorie d'emploi au 31 mars 2000 **17**

3 — Le développement des ressources humaines **18**

4 — L'état du budget pour l'année 1999-2000 **18**

5 — Le contenu de la banque de données TOPOS au 31 mars 2000 **19**

6 — Les toponymes et odonymes officialisés par la Commission en 1999-2000 **23**

7 — Les toponymes et odonymes officialisés au cours des cinq dernières années **23**

8 — Les cartes et toponymes vérifiés **26**

9 — La répartition régionale des dossiers des pourvoiries existantes en 1999-2000 **29**

10 — La répartition des consultations selon les thèmes **31**

11 — La répartition des consultations selon les catégories de demandeurs **31**

12 — La participation de la Commission de toponymie à des activités d'information **37**

Annexe

1. Avis d'intention **39**

Introduction

La Commission de toponymie présente ici son rapport annuel d'activités pour l'année financière s'étant déroulée du 1er avril 1999 au 31 mars 2000. Constitué de neuf chapitres, il explique les dossiers importants traités par l'organisme de même que son mandat. Le premier chapitre expose la mission de l'organisme ainsi que le rôle des membres de la Commission de toponymie. Les activités marquantes de l'année sont mentionnées dans le deuxième chapitre, suivi de celui portant sur l'organisation et les ressources de la Commission. En quatrième lieu, les décisions prises par l'assemblée des commissaires sont résumées. Les trois sections suivantes présentent les relations que l'organisme entretient avec l'Administration publique et parapublique québécoise, avec les autres clientèles québécoises et les citoyens, et enfin avec les organismes non québécois. Les huitième et neuvième chapitres rendent compte respectivement des dossiers de recherche et des activités de communication. Plusieurs tableaux accompagnent les textes de ce rapport, ainsi qu'un document présentant une nouvelle procédure adoptée par les membres de la Commission.

1. La Commission de toponymie

1.1 La mission

Depuis 1977, la *Charte de la langue française* définit la compétence de la Commission de toponymie et énumère ses pouvoirs et ses devoirs. En résumé, la Commission doit procéder à l'inventaire, à la conservation, à l'officialisation et à la diffusion des noms de lieux du Québec. Elle peut donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration et donner des noms aux lieux qui n'en ont pas encore, sous réserve des compétences toponymiques attribuées à d'autres autorités.

C'est depuis 1912, toutefois, qu'un organisme public québécois s'est vu confier la mission de gérer les noms de lieux du Québec. Cette gestion doit s'effectuer en tenant compte des aspects territoriaux et culturels de la toponymie, parce que ces axes en constituent les dimensions qui se complètent l'une l'autre et qui rendent compte de sa nature pluridisciplinaire. Ainsi, à travers l'accomplissement de cette mission, doit-on s'assurer que la localisation et la nature des lieux sont exprimées le plus rigoureusement possible, d'une part, et que les mesures nécessaires sont prises pour préserver et mettre en valeur ce patrimoine, qui participe de l'identité nationale, d'autre part. La mise en application de la Charte, appuyée sur un appareil de politiques et de normes toponymiques concernant le choix et l'écriture des noms de lieux s'est traduite par l'émergence soutenue du visage français de la toponymie québécoise depuis plus d'un quart de siècle maintenant.

La Commission diffuse son expertise, acquise depuis quelque neuf décennies, à la faveur de sa participation aux travaux des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, à ceux de la Commission de toponymie du Canada et au moyen des relations bilatérales qu'elle entretient avec un certain nombre d'États, dont la France au premier chef, assurant ainsi à sa mission un rayonnement international significatif.

1.2 Le rôle des membres

Nommés par le gouvernement pour des mandats d'une durée habituelle de cinq ans, les membres de la Commission demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat tant qu'ils n'ont pas été nommés à nouveau ou remplacés. Au nombre de six, en plus de la présidente qui, seule, fait partie du personnel permanent de la Commission et dont le mandat a été reconduit jusqu'en juin 2005, ils assurent la réalisation du mandat d'officialisation des noms de lieux québécois. Pour ce faire, ils se sont dotés de règles et de normes, inspirées des recommandations des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, publiées dans le *Guide toponymique du Québec* et diffusées dans le site Web de l'organisme. Depuis la sanction de la loi 86 (1993, c. 40), la Commission doit proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux, ce qui assure la stabilité des règles qui régissent la gestion courante de la toponymie québécoise.

En plus de leur pouvoir d'officialisation, les membres de la Commission sont habilités à donner leur avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie. Un tel avis peut avoir été sollicité ou résulter d'une initiative de la Commission. En matière d'établissement et de normalisation de la terminologie géographique, les membres de l'organisme, en assemblée, constituent une autorité équivalente à une commission de terminologie ministérielle qui, cependant, doit travailler en collaboration avec l'Office de la langue française, tel que le prescrit la loi.

Enfin, la Commission a le pouvoir, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, de déterminer ou de changer le nom de tout lieu sur un territoire municipal local. Sont essentiellement visés par cette situation de compétence concurrente les noms de voies de communication municipales ou odonymes municipaux, que les municipalités ont le pouvoir de choisir elles-mêmes. Il faut noter, par ailleurs, au chapitre des principales compétences extérieures à la Commission de toponymie, que le gouvernement est quant à lui pleinement compétent pour dénommer les MRC et les municipalités, et qu'il en est de même pour la Commission de la représentation électorale en ce qui concerne les noms des circonscriptions électorales.

Bien que les membres que le gouvernement nomme à la Commission de toponymie soient choisis pour leur expérience reconnue dans leurs sphères d'activité propres, on a pu constater, depuis 1977, que la formation et les intérêts personnels des personnes désignées répondent à un certain équilibre qui tend à refléter la composition de la société québécoise.

1.3 Les membres

Présidente
Nicole René

Bernard Assiniwi

Jean-René Côté

Jules Dufour

Jacques Lacoursière

Anne MacLaren

Cécyle Trépanier

2. Les dominantes de l'année 1999-2000

S'étant engagée à réaliser le traitement et la normalisation de l'ensemble du corpus des noms de voies de communication municipales, la Commission a poursuivi ses travaux et est parvenue à officialiser, jusqu'ici, 95 939 odonymes, ce qui représente 90 % du corpus total évalué à quelque 105 000 voies identifiées nommément. Un horizon de deux ans paraît réaliste pour clore ce dossier, étant entendu que quelques centaines d'odonymes qui ne répondent pas aux exigences minimales ne pourront jamais être officialisés. Tenue par la loi de donner son avis dans un délai maximum de 60 jours, lors de projets de regroupements municipaux, la Commission a été fortement sollicitée, compte tenu de nombreuses démarches et initiatives en ce sens. En réponse aux requêtes reçues, elle a émis 77 avis, dont seulement 3 étaient défavorables. Il est d'ailleurs à prévoir que cette tendance va se poursuivre dans les prochains mois.

Les dominantes de l'année ne sauraient faire oublier les remous occasionnés par la décision de la Commission, rendue le 18 novembre 1999, de répondre positivement à une requête fortement appuyée, notamment par des élus de tous niveaux et plusieurs associations culturelles, visant le remplacement du nom **Pont Papineau-Leblanc** par celui de **Pont Pietro-Rizzuto**. À l'évidence, une forte proportion de citoyens, pour la majorité lavallois et montréalais, qui d'ailleurs ont signé des pétitions dénonçant la décision de la Commission, ne partageaient pas ses vues. Devant cette opposition et à la demande des premiers requérants, et compte tenu aussi du fait que la famille concernée a retiré son appui au projet, la Commission, lors de sa réunion du 20 janvier 2000, a rescindé sa décision et rétabli officiellement l'appellation **Pont Papineau-Leblanc**. Afin de prévenir la répétition de situations de cet ordre, il a été décidé que, dorénavant, la Commission publierait un « avis d'intention » avant de remplacer une désignation officielle importante, consacrée par l'usage et à laquelle une majorité de citoyens s'identifient. Les règles régissant cet avis paraissent en annexe à ce rapport.

Sensible aux besoins de ses clientèles et à l'écoute de leurs suggestions, la Commission a simplifié les procédures de recherche de toponymes dans son site Web. En réponse à de nombreuses demandes, elle a aussi rendu disponibles sur le Web des renseignements sur l'origine et la signification de quelque 12 300 noms de lieux et retenu des objectifs semblables pour les deux prochaines années.

Afin d'améliorer la qualité de la toponymie sur des supports à très large diffusion, dont Internet, qui servent aussi de relais à de nombreux utilisateurs, et tenant compte des effets multiplicateurs de l'*Atlas national du Québec et de ses régions*, la Commission a accepté de vérifier le contenu toponymique de cet atlas électronique chapeauté par le Département de géographie de l'UQAM. Elle a ainsi vérifié plus de 1300 pages.

La toponymie contribue au rayonnement international du Québec en lui offrant, notamment, la possibilité de faire connaître ses vues sur des tribunes internationales dévolues à la normalisation des noms de lieux, dont les Conférences des Nations Unies, où le Québec assure une présence active depuis plus de 35 ans. Cette année, la Commission a poursuivi cette mission en participant aux travaux de la 20e séance du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) et à la première réunion de la Division francophone, nouvellement créée au sein de ce Groupe. La collaboration s'est ainsi poursuivie avec les autorités toponymiques de France, de la Catalogne, du Pays Basque espagnol et de Cuba.

3. L'organisation et les ressources de la Commission

3.1 L'organigramme

Tableau 1

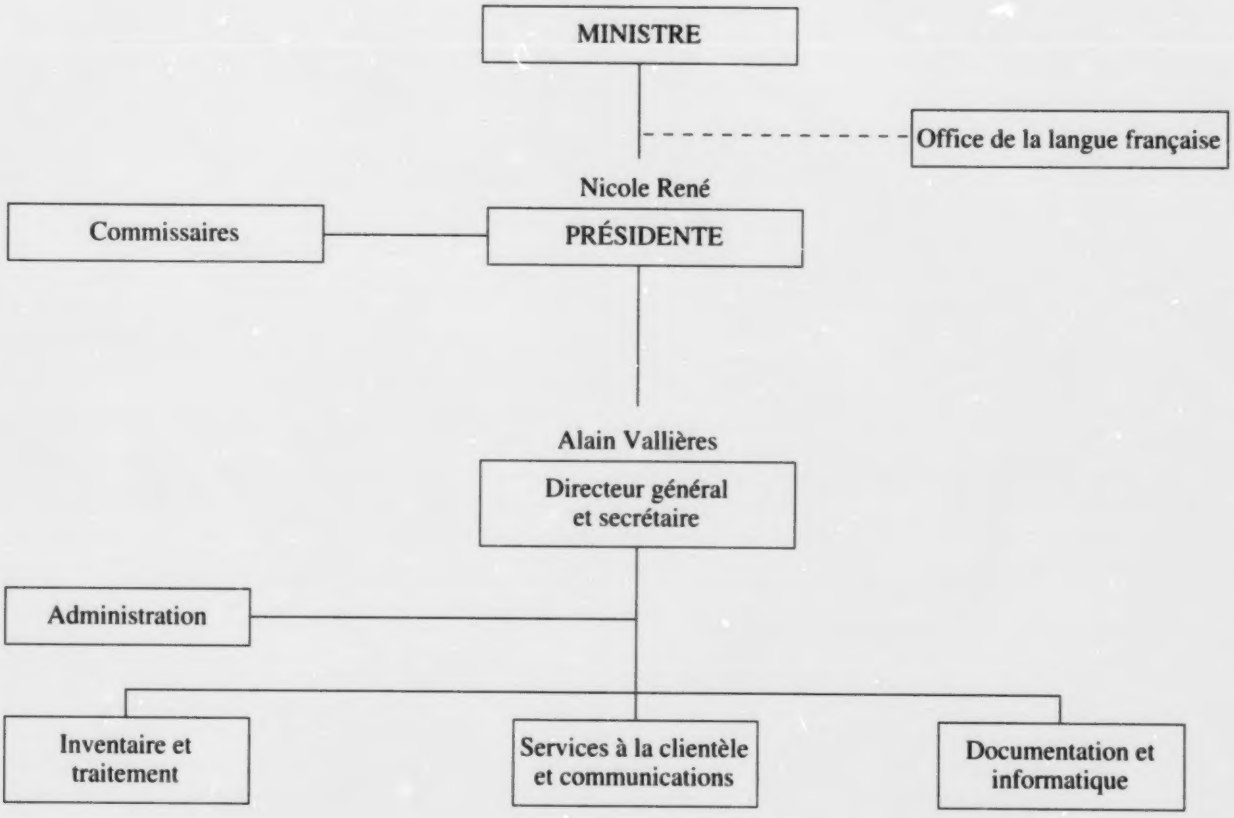

3.2 Les ressources humaines

La Commission a réalisé ses projets avec 21 postes autorisés (dont 2 postes vacants). À ce total s'ajoutent le poste d'un cadre qui, jusqu'en avril 1999, était en transition de carrière et le poste d'une agente de secrétariat, en surplus.

Cinq étudiants-stagiaires anglophones ont été accueillis dans le cadre d'un programme d'échanges interprovinciaux et ce, pour une durée de trois mois. Également, trois étudiants du Québec ont travaillé pour une durée de deux mois.

Tableau 2
L'effectif permanent par catégorie d'emploi au 31 mars 2000

Hors cadre	Cadre supérieur	Personnel professionnel	Personnel technique	Personnel de bureau	TOTAL
1	1	12	5	2	21

3.2.1. Le développement des ressources humaines

Au cours de l'année financière 1999-2000, la Commission de toponymie a consacré un montant de 11 143 $ à des activités de formation, soit plus de 1 % de la masse salariale du personnel de l'organisme. Le tableau 3 résume l'ensemble des dépenses admissibles.

Par ailleurs, le temps alloué à la formation équivaut à 48,6 jours-personnes pour la présente année, soit une moyenne de 2,3 jours par personne.

Tableau 3
Le développement des ressources humaines

Frais d'inscription	Salaires	TOTAL
1 204 $	9 939 $	**11 143 $**

3.3 Les ressources financières

Le tableau 4 fait état du budget et des dépenses pour l'année 1999-2000. La Commission a terminé l'année avec un surplus budgétaire de 100,63 $, soit 0,008% de son budget originel.

Tableau 4
L'état du budget pour l'année 1999-2000

	BUDGET ($)		
Catégorie	**Original**	**Modifié**	**Dépenses**
Rémunération	**997 542,00**	**1 008 319,53**	**1 008 319,53***
Fonctionnement	**300 600,00**	**307 988,60**	**307 887,97**
Capital – Matériel et équipement	**2 000,00**	**1 060,00**	**1 060,00**
TOTAL	**1 300 142,00**	**1 317 368,13**	**1 317 267,50**
Crédits périmés			100,63

* Excluant toutes les contributions payées par l'employeur

3.4 Les instruments de gestion

3.4.1 TOPOS : le système informatisé de gestion des toponymes

TOPOS est l'outil de travail quotidien de l'ensemble du personnel de la Commission. Il sert à conserver l'information relative aux quelque 338 701 noms de lieux qu'il renferme et dont le nombre s'est accru cette année de 6761 nouvelles entrées. Le tableau 5 répartit ces noms de lieux selon leur appartenance linguistique. Il fournit aussi le support pour présenter les études et analyses toponymiques aux membres de la Commission, en vue de leur permettre de prendre des décisions éclairées menant à l'officialisation et à l'émission d'avis. TOPOS intervient aussi dans le mandat de diffusion de la Commission en alimentant le site Web, dont une partie est dévolue à la toponymie officielle qui est mise à jour et actualisée après chacune des réunions de l'organisme. TOPOS sert aussi à produire l'édition spéciale de la *Gazette officielle du Québec* qui, tel que le requiert la loi, reflète les décisions prises au cours de l'année. Cette édition de la Gazette officielle limite le nombre de renseignements publiés afin d'en minimiser les coûts de publication. Cependant, pour répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles, la Commission rend aussi disponible dans son site Web l'ensemble des principaux paramètres qui qualifient chacune de ses décisions officielles (le spécifique, le générique, le type d'entité, le statut, la localisation exacte, des renseignements sur l'origine et la signification du nom de lieu, etc.).

Il est clairement apparu, au cours des derniers mois, que les clientèles de la Commission qui ont été consultées quant à leurs besoins souhaitaient obtenir prioritairement de l'information sur le statut des noms de lieux, à savoir s'ils possèdent un caractère officiel ou non; mais elles ont aussi exprimé leur intérêt pour l'origine, la signification et la datation des toponymes. Afin de répondre adéquatement à ce type de requête, la Commission a concentré ses efforts sur l'amélioration de l'information historique et patrimoniale associée aux principaux noms de lieux québécois. Tout en continuant de se préoccuper du volet technique, composante essentielle de la vaste problématique territoriale, la Commission s'est efforcée de satisfaire les besoins de celles, parmi ses clientèles, pour qui le volet culturel et patrimonial d'un toponyme est jugé de première importance.

Le système informatisé de gestion des toponymes, qui aura bientôt 10 ans et dont certains logiciels ont été abandonnés par le fabricant, devra être remplacé d'ici à deux ans. Ainsi, l'an prochain, la priorité sera accordée au développement d'une banque de données de nouvelle génération à l'aide d'outils disponibles dans l'environnement Windows.

Tableau 5
Le contenu de la banque de données TOPOS au 31 mars 2000*

Répartition selon l'appartenance linguistique	Toponymes		Odonymes		TOTAL	
	Officiels	Total	Officiels	Total	Officiels	Total
Français	86 192	135 884	84 040	116 830	**170 232**	**252 714**
Anglais	13 591	31 116	8 816	15 199	**22 407**	**46 315**
Langues amérindiennes	8 542	21 042	504	937	**9 046**	**21 979**
Inuktitut	3 058	6 910	8	15	**3 066**	**6 925**
Autres langues	1 793	2 503	1 215	1 827	**3 008**	**4 330**
Indéterminé	3 286	5 460	653	978	**3 939**	**6 438**
TOTAL	**116 462**	**202 915**	**95 939**	**135 786**	**211 698**	**338 701**

* Ces données illustrent le contenu de la banque de données TOPOS au 31 mars. Toutes les officialisations de l'année n'étaient pas comptabilisées à ce moment.

3.4.2 Les archives et la documentation

La bibliothèque offre en priorité des services de documentation, de recherche et d'information au personnel de la Commission. Elle répond aussi aux demandes des autres bibliothèques gouvernementales et des chercheurs.

En 1999-2000, elle a fait 1169 prêts de volumes ou de périodiques, dont 191 prêts entre bibliothèques. La collection comprenant actuellement 10 100 documents s'enrichit graduellement par des acquisitions annuelles, des dons et des échanges; elle se compose de monographies, de publications en série, d'ouvrages de référence, de rapports annuels et de périodiques dans les domaines qui appuient la recherche toponymique : généalogie, géographie, histoire, terminologie, de même que dans les domaines culturels et patrimoniaux.

La bibliothèque utilise de plus en plus les nouvelles technologies de l'information pour la recherche et la transmission de l'information. Son catalogue est accessible dans Internet par l'intermédiaire du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec.

3.4.3 GESDOC : le système de gestion documentaire

La Commission utilise un nouveau logiciel, Documentik, pour la gestion de tous ses dossiers, tout en respectant la *Loi sur les archives*.

Par ailleurs, aucune demande visant à obtenir un document, en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, n'a été adressée à la Commission.

Enfin, dans la foulée de l'adoption du *Plan d'action gouvernemental en matière de protection des renseignements personnels*, la Commission a convenu de déléguer une personne auprès du comité de l'Office de la langue française chargé de l'application du plan d'action. La représentante de la Commission au sein de ce comité a participé à une réunion d'information organisée par la Direction des droits de la personne du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, au sujet de la protection des renseignements personnels. Il est prévu qu'elle acquière une formation spécialisée sur cette question, à l'automne 2000. Quant aux activités de sensibilisation du personnel, elles sont à venir et seront coordonnées par le comité de l'Office de la langue française.

3.5 La politique linguistique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

La Commission a participé aux deux réunions que le Comité de la politique linguistique de l'Office de la langue française et de la Commission de toponymie a tenues. Quelques dossiers à caractère toponymique ou soumis par la Commission ont fait l'objet d'un examen dont : la progression de l'officialisation de l'odonymie de l'île de Montréal et la vérification expérimentale du contenu toponymique de quatre sites Web de l'Administration et de la conformité de ces sites à certaines dispositions de la *Charte de la langue française*.

Le constat de manquements importants à la loi, dans les sites Web, a conduit à la mise sur pied d'un comité sur la langue des sites Web de l'Administration, à l'Office de la langue française, sur lequel la Commission a délégué un représentant. La Commission a participé aux réunions tenues par le comité et a soumis un projet de grille devant guider l'examen du contenu toponymique des 35 sites Web de l'Administration finalement retenus pour la seconde série de vérifications. Le comité a approuvé le questionnaire qui servira à cette fin et arrêté un plan d'action s'étendant sur les années 1999-2000 et 2000-2001.

En ce qui concerne l'emploi du français dans les technologies de l'information, la situation à la Commission est conforme à la politique en vigueur quant aux documents imprimés, aux systèmes d'exploitation pour micro-ordinateurs, aux claviers de micro-ordinateurs et aux imprimantes. Pour ce qui est du mini-ordinateur qui supporte le système informatique TOPOS, quelques messages produits demeurent encore en anglais. L'ensemble des messages destinés aux utilisateurs seront en français, cependant, lorsque la refonte de TOPOS, qui consiste en la migration du système de gestion des toponymes vers la plate-forme micro, sera achevée. Dès la fin de mars 2001, la Commission compte avoir atteint 60 % de cet objectif.

4. Les décisions des commissaires

4.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes

Au cours de leurs huit réunions (dont trois se sont déroulées sous forme de conférence téléphonique), les membres de la Commission ont pris 7267 décisions d'officialisation, atteignant ainsi près de 91 % de l'objectif annuel sans parvenir, toutefois, à reconnaître officiellement autant d'odonymes (noms de voies de communication) qu'ils l'auraient souhaité. Cela s'explique, en partie, par le fait que certaines municipalités sont moins ouvertes à la coopération que d'autres et qu'un certain nombre d'odonymes (quelques milliers vraisemblablement sur un corpus total de quelque 105 000 noms) qui ne respectent pas les normes toponymiques ou terminologiques ne peuvent tout simplement pas être officialisés. Dans ce contexte, il faut comprendre que la Commission doit consacrer davantage d'efforts et de ressources pour négocier des ententes avec les municipalités, afin de valider leurs données odonymiques, en veillant à ce qu'elles coïncident avec les données du Directeur général des élections et puissent ainsi être utilisées pour maintenir à jour la *Liste électorale permanente*.

La Commission s'attendait à étudier quelque 25 cas de regroupements municipaux et de changements de statuts cette année. Elle a plutôt été amenée à se prononcer sur 54 dossiers, compte tenu des encouragements gouvernementaux qui favorisent les initiatives municipales de regroupement.

Certaines requêtes soumises aux membres n'ont pas été acceptées. Ainsi, 12 avis défavorables ont été émis sur des propositions de noms jugées peu pertinentes; 253 avis favorables ont cependant été prononcés, ce qui s'inscrit dans un processus qui conduit à l'officialisation, et 135 propositions de noms ont été jugées irrecevables. Toutes ces requêtes ont fait l'objet d'un suivi auprès des requérants dans un délai qui, sauf en de rares exceptions, n'a pas dépassé un mois après la tenue de la réunion où elles ont été étudiées.

Lorsqu'ils ont à prendre une décision sur les requêtes d'officialisation qui leur sont soumises, les membres de l'organisme sont souvent confrontés à l'appréciation du critère de l'usage. Bien que le principe du respect des noms en usage, dans la mesure où ils ne dérogent pas aux autres critères de choix, est fortement recommandé par les Conférences des Nations Unies, les membres de la Commission ont souhaité qu'une analyse de possibles balises temporelles ou autres leurs soit soumise afin d'apprécier ce critère complexe qui peut être déterminant au moment de l'acte d'officialisation ou de la formulation d'un avis quant à la pertinence ou la recevabilité d'une proposition de nom. Un rapport sur ce sujet sera bientôt étudié par les membres de la Commission.

Par ailleurs, une requête ayant abouti au changement de la désignation d'un pont, le pont Papineau-Leblanc, dont le nom a été remplacé par le toponyme **Pont Pietro-Rizzuto**, a suscité beaucoup de commentaires négatifs, de telle sorte que la Commission a pris la décision, en janvier 2000, de revenir à la désignation initiale. Afin de prévenir la répétition de telles situations, la Commission informera, dorénavant, les citoyens et les intervenants intéressés de son intention de procéder au remplacement d'un nom, reconnu par l'usage, qui désignerait une entité importante du paysage toponymique québécois. La Commission croit que cette procédure sera susceptible de garantir la pérennité des toponymes patrimoniaux.

4.1.1 Les toponymes

Il avait été estimé, en début d'année, qu'une cinquantaine de propositions de noms émanant des milieux intéressés seraient acheminées à la Commission; dans les faits, c'est plutôt près de 90 demandes qui ont été reçues et traitées, nos prévisions ayant été fortement dépassées. Ce fait, combiné aux résultats, supérieurs aux prévisions, d'une enquête sur le terrain (plus de 500 toponymes ont été vérifiés) a permis l'officialisation de 981 toponymes, dont 50 noms de lieux autochtones.

Encore cette année, avec 385 occurrences, c'est sur les noms de lacs que portent la majorité des décisions toponymiques de la Commission. D'autres entités hydrographiques ont aussi vu leur nombre s'accroître, telles les baies (57 nouvelles appellations), les ruisseaux (25 nouveaux noms), les passes (12 reconnaissances officielles) et les rivières (5).

Les parcs publics (128 décisions) suscitent de plus en plus l'intérêt des administrations municipales. Celles-ci, mises en confiance par les négociations qui ont entouré l'officialisation des noms de voies de communication, font de moins en moins obstacle et facilitent même la négociation des dossiers connexes, dont celui des noms de parcs publics.

Les entités topographiques n'ont pas été négligées pour autant avec l'officialisation des noms de 18 îles, 11 pointes, 3 monts et 1 rocher. Quelques ouvrages d'art, dont 23 ponts, 3 barrages et 2 centrales

hydroélectriques, la plupart des appellations étant proposées par les milieux concernés, ont aussi fait l'objet d'officialisation.

Certaines décisions découlant, en partie, du programme de désignations toponymiques commémoratives ont permis l'officialisation de 7 noms d'édifices publics, en plus d'une bibliothèque, d'un centre administratif et d'un pavillon.

La Commission a entériné le remplacement du nom de la région administrative de Québec par celui de Capitale-Nationale, à la suite du décret 1437-99 du 15 décembre 1999.

4.1.2 Les odonymes

Le traitement des noms de voies de communication municipales a, encore cette année, mobilisé des ressources importantes à la Commission, soit 6 personnes à plein temps. Bien que le Directeur général des élections n'ait pas renouvelé sa participation budgétaire au travail d'analyse, de normalisation, d'officialisation et de diffusion de l'odonymie municipale, la Commission a reporté la réalisation d'autres projets, notamment en terminologie et en toponymie autochtone, afin de poursuivre le traitement de ce dossier et de le terminer d'ici à deux ans. Nous savons en effet que les odonymes municipaux répertoriés et officialisés sont un intrant essentiel dans la plupart des grandes banques de données de l'Administration qui, toutes, contiennent des milliers d'adresses. Depuis le début de ce projet et à la suite de négociations et d'ententes conclues avec chacune des municipalités concernées, la Commission a pu ainsi officialiser 95 939 odonymes, ce qui comprend les 6286 nouvelles décisions prises cette année. Si les estimations numériques sont confirmées, à savoir que le corpus total de l'ensemble des voies de communication municipales est de l'ordre de quelque 105 000 composantes, le traitement de l'odonymie municipale est donc réalisé à 90 %.

Cependant, comme nous l'avons déjà signalé dans nos rapports antérieurs, les municipalités qui n'ont pas encore conclu d'entente avec la Commission sont, pour certaines, souvent peu enclines à collaborer. Comme la loi n'a prévu aucun pouvoir coercitif dans ce dossier, la Commission n'a pas d'autre choix que de poursuivre le dialogue et la négociation avec ses interlocuteurs municipaux, ce qui prend du temps et mobilise des ressources pour des interventions dont les résultats sont souvent aléatoires.

Malgré ce contexte difficile, l'officialisation odonymique est complétée pour 862 municipalités, en très bonne voie de l'être pour 300 autres, en attente d'un déblocage ou du résultat des élections municipales après lesquelles les nouveaux élus pourraient être plus conciliants, pour quelques dizaines d'autres; finalement, à peine une quarantaine sur un grand total de 1306 administrations municipales (à l'exclusion des réserves indiennes et des territoires non organisés) nous ont signifié une fin de non-recevoir.

Il faut noter que lors des regroupements municipaux, l'ensemble du dossier de la nouvelle entité administrative doit être révisé de façon à éviter, notamment, les désignations homonymes et homophones qui risquent de poser des problèmes de repérage sur le territoire et, à la limite, de créer des situations hasardeuses. La Commission sensibilise les nouveaux édiles municipaux aux situations problématiques potentielles, les incite à réviser certaines désignations et offre ses services pour trouver des solutions satisfaisantes pour tous les intervenants.

4.1.3 Les désignations toponymiques commémoratives

Ce programme a été instauré pour permettre une certaine reconnaissance toponymique à l'égard de personnes qui ont marqué la société québécoise par leur action, et aussi pour mettre en évidence des événements spécifiques. La Commission de toponymie a officialisé neuf toponymes et a fourni un avis favorable dans le cadre des projets de désignations toponymiques commémoratives qui lui ont été soumis.

Deux immeubles publics, à Montréal et à Joliette, dont la vocation a été modifiée par suite de travaux de restauration, se sont vu attribuer les noms **Édifice Wilfrid-Derome** et **Édifice Louis-Cyr**. La Commission a, de plus, fourni un avis favorable pour la dénomination **Salle Pauline-Julien** qui désigne la salle de spectacles du cégep Gérald-Godin, à Sainte-Geneviève, dans l'ouest de l'île de Montréal.

Les associations de familles ont présenté trois projets. L'Association des familles Raymond-Phocas, dont la terre ancestrale continue d'être occupée, à Saint-Denis, dans le Bas-Saint-Laurent, par les Raymond dits Phocas, a demandé l'officialisation du toponyme **Domaine-Raymond-Phocas**. L'Association des familles Bélanger a obtenu que deux plans d'eau sur l'île d'Anticosti soient dénommés officiellement **Lac François-Bélanger** et **Lac Marie-Guyon** pour rappeler la mémoire des premiers seigneurs de L'Islet. Finalement, l'Association des familles Brochu d'Amérique a fait approuver le toponyme **Montaigu** pour nommer, sur la terre ancestrale, à Saint-Jean, dans la MRC de L'Île-d'Orléans, le site sur lequel est érigé le monument de la famille Brochu.

La Commission de toponymie a aussi officialisé trois autres toponymes, soit **Mont Magloire-Gagnon**, au nord du parc de conservation du Mont-Valin, au Saguenay, **Lac d'Osaka**, sur la Côte-Nord, pour rap-

peler le trentième anniversaire de la participation du Québec, à l'exposition internationale d'Osaka, au Japon, et **Marais Peter-Sydney-White**, sur l'île du Moine, à Sainte-Anne-de-Sorel, en Montérégie.

Toujours dans le but d'appuyer ses travaux d'inventaire toponymique et de dénomination des lieux, la Commission de toponymie a poursuivi sa collecte de données pour alimenter sa banque de noms. Au cours de l'année, quelque 110 notices biographiques de personnes décédées susceptibles d'être rappelées dans la toponymie québécoise ont été rédigées pour un total de 812.

4.2 La langue des noms officialisés

Le tableau des toponymes et odonymes officialisés par la Commission en 1999-2000 révèle que près de 97 % des noms officialisés durant l'année étaient soit de langue française soit de langue anglaise. La très faible part de noms autochtones s'explique par la priorité accordée au traitement des noms de voies de communication. Cette priorité devrait s'appliquer aussi aux deux prochaines années, après quoi la Commission devrait renouer avec le traitement d'inventaires toponymiques réalisés dans des territoires habités ou fréquentés par les autochtones. La part de noms de lieux de langue anglaise que la Commission a officialisés cette année est la plus élevée des cinq dernières années (12,37 %), selon ce qu'indique le tableau des toponymes et des odonymes officialisés au cours des cinq dernières années. Cette situation est attribuable au fait que la Commission a conclu des ententes avec plusieurs municipalités situées en milieu anglophone, pour l'officialisation de noms de voies de communication municipales.

Tableau 6
Les toponymes et odonymes officialisés par la Commission en 1999-2000

	Toponymes		Odonymes		TOTAL	
Appartenance linguistique	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Français	822	83,79	5 308	84,44	**6 130**	**84,35**
Anglais	89	9,07	810	12,89	**899**	**12,37**
Langues amérindiennes	50	5,10	38	0,60	**88**	**1,21**
Inuktitut	0	0,00	1	0,02	**1**	**0,01**
Autres langues	10	1,02	105	1,67	**115**	**1,58**
Indéterminé	10	1,02	24	0,38	**34**	**0,48**
TOTAL	**981**	**100,00**	**6 286**	**100,00**	**7 267**	**100,00**

Tableau 7
Les toponymes et odonymes officialisés au cours des cinq dernières années

	1995-1996		1996-1997		1997-1998		1998-1999		1999-2000	
Appartenance linguistique	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Français	6 257	83,2	14 475	87,8	8 138	86,9	7 387	90,7	6 130	84,35
Anglais	614	8,2	1 547	9,4	973	10,4	579	7,1	899	12,37
Langues amérindiennes	58	0,8	111	0,7	83	0,9	30	0,4	88	1,21
Inuktitut	437	5,8	7	0,0	3	0,0	2	0,0	1	0,01
Autres langues	108	1,4	244	1,5	131	1,4	115	1,4	115	1,58
Indéterminé	43	0,6	102	0,6	36	0,4	33	0,4	34	0,48
TOTAL	**7 517**	**100,0**	**16 486**	**100,0**	**9 364**	**100,0**	**8 146**	**100,0**	**7 267**	**100,00**

4.3 Les politiques et les normes

Les opérations d'inventaire toponymique et odonymique sur le terrain, au téléphone ou encore auprès de pourvoyeurs ou de représentants municipaux se traduisent par l'apport de noms de lieux qui sont à la fois consacrés par l'usage et empruntés à des noms de personnes encore vivantes ou décédées depuis moins d'un an. Les analystes aussi bien que les membres de la Commission éprouvent de la difficulté à formuler des recommandations ou à prendre des décisions quant à ces noms, avec une constance satisfaisante. Pour résoudre ce problème, des lignes directrices portant sur l'application concurrente des critères de l'usage et de l'exclusion des noms de personnes vivantes ont été élaborées.

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise

5.1 L'Administration centrale

5.1.1 Les régions administratives

Le 15 décembre 1999, le gouvernement a changé le nom de la région administrative de Québec pour celui de Capitale-Nationale, bien que la dénomination des régions administratives relève de la compétence de la Commission de toponymie qui a, par la suite, officialisé la nouvelle dénomination. Elle a aussi émis l'avis que ce nom constituait une extension du contenu géographique de l'expression « capitale nationale » et que l'application de celle-ci serait en revanche mieux fondée si elle s'appliquait à un territoire correspondant à celui de la région métropolitaine de recensement de Québec.

5.1.2 Les espaces protégés

La nomenclature officielle des espaces protégés du Québec a connu les modifications suivantes : l'officialisation du nom **Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles** pour remplacer celui de **Réserve faunique de Sept-Îles–Port-Cartier**; l'officialisation du nom **Zec de la Rivière-Petit-Saguenay** pour signaler la transformation de la réserve faunique de la Rivière-Petit-Saguenay; l'officialisation des noms **Réserve écologique Léon-Provancher** et **Réserve écologique de la Rivière-aux-Brochets**. Par ailleurs, la Commission s'est déclarée favorable au nom **Parc de conservation de l'Île-d'Anticosti**, à celui de **Refuge faunique de Deux-Montagnes** et à celui de **Réserve faunique Duchénier**. Elle s'est cependant opposée à ce que la réserve Duchénier, une réserve de chasse et de pêche, devienne une réserve faunique sous le nom de **Réserve faunique de Duchénier**, étant donné que *Duchénier* n'est pas un nom de lieu.

5.1.3 Les édifices publics

En partenariat avec la Société immobilière du Québec, la Commission de toponymie a poursuivi ses travaux d'inventaire, de dénomination et d'officialisation des édifices publics. Elle a reconnu les dénominations **Édifice Louis-Cyr**, à Joliette, et **Édifice Wilfrid-Derome**, à Montréal. La Commission a officialisé le nom **Édifice Jean-Lesage**, lequel désigne l'immeuble où est situé le siège social de la Société de l'assurance automobile du Québec, à Québec.

À la demande du conseil d'administration du Centre local de services communautaires du Marigot, à Laval, la Commission a accepté officiellement le nom **Édifice Idola-Saint-Jean**.

De plus, en réponse aux requêtes des autorités municipales de Jonquière, au Saguenay, de Shawinigan, en Mauricie, et de Rigaud, en Montérégie, la Commission de toponymie a aussi approuvé les dénominations **Halles de la Rivière**, **Centre des arts de Shawinigan** et **Édifice Robert-Lionel-Séguin**.

La Commission de toponymie a de plus procédé, à la demande de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à l'officialisation du nom **Bibliothèque Oscar-Ferland**.

5.1.4 La vérification toponymique

La Commission de toponymie poursuit sa mission de diffusion des noms officiels auprès des organismes de l'Administration gouvernementale. Le programme de réédition des cartes du ministère des Transports a touché principalement cette année les régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue (32 D), de l'Outaouais (31 K, 31 G), de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de la Capitale-Nationale (31 I, 31 P).

Quant au programme de la révision toponymique des cartes du ministère des Ressources naturelles il a, quant à lui, une étendue plus vaste et dispersée. Il touche les régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue (32 E, 32 O), de Laval, de Montréal et de la Montérégie (31 G, 31 H), de la Mauricie et du Centre-du-Québec (31 I), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent (22 A, 22 B, 21 O) ainsi que celle de la Côte-Nord (22 F, 22 K, 22 J, 22 I, 22 N, 22 O, 23 C, 12 K, 12 L, 12 M, 12 N).

Le ministère de l'Environnement a demandé une validation des noms géographiques officiels de divers territoires de gestion dont les zecs et les réserves fauniques. Les nouveaux décrets et les cartes concernées ont paru à la *Gazette officielle du Québec*. La Commission assure le suivi des modifications demandées par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour les regroupements ou retraits de territoire, pour lesquels un avis a paru également dans cette même publication.

La liste des toponymes officiels ainsi que les cartes correspondantes pour la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (22 D, 32 A, 31 I) ont été fournies au Service hydrographique du Canada.

Le nombre de cartes et de toponymes vérifiés, corrigés ou ajoutés totalise respectivement cette année 561 et 28 768, alors que l'objectif visé était de 250 cartes et 20 000 toponymes. La localisation des données toponymiques à la seconde près, avec l'aide d'un logiciel d'information géographique, s'élève à 3344.

Au cours de la dernière année d'activités, la toponymie de 1307 pages de l'*Atlas du Québec et de ses régions* a été vérifiée, dont près de 450 représentaient des cartes géographiques. Cet atlas électronique, composé de cartes, de graphiques et de textes, a pour but de diffuser une connaissance actualisée de la société québécoise et de permettre de dégager les tendances de notre milieu, à partir d'une base de données géoréférencées, de même que de mettre cet atlas à la disposition de tous les acteurs impliqués dans la planification du développement de notre collectivité. Il se subdivise en trois sections :

— un atlas général pour l'ensemble du territoire québécois

— un atlas interrégional pour permettre des comparaisons entre les régions

— un atlas régional pertinent à chacune des régions.

À la demande du Service de la cartographie du ministère des Transports, la Commission a vérifié le contenu toponymique de la *Carte routière du Québec* en vue de son édition de l'an 2000.

La Commission a aussi apporté sa collaboration à la révision du contenu toponymique de la publication *Le Français au bureau*, de l'Office de la langue française, en vue de sa réédition.

Tableau 8
Les cartes et toponymes vérifiés

Année	Toponymes	Cartes
1995-1996	21 761	185
1996-1997	38 742	373
1997-1998	33 449	327
1998-1999	24 221	534
1999-2000	28 768	561
TOTAL	**146 941**	**1 980**

5.1.5 L'évaluation toponymique

Conformément à un protocole établi entre la Commission et le Bureau d'approbation du matériel didactique du ministère de l'Éducation, cinq ouvrages ont été évalués quant à la conformité de leur contenu toponymique, et tous ont été recommandés pour leur approbation par le ministre de l'Éducation.

5.1.6 Les autres interventions sur demande

Le ministère de l'Environnement a soumis à la Commission de toponymie un projet de publication intitulée *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec*, daté d'avril 1999, pour qu'elle en vérifie le contenu toponymique. La Commission a également vérifié la liste des toponymes destinés à paraître sur la carte qui accompagnera l'ouvrage.

La Commission a vérifié le contenu toponymique des planches du Québec et du Canada de *L'Atlas Beauchemin*, réalisé par Le Groupe KOREM. Cet ouvrage a gagné le premier prix du jury, au niveau professionnel, du concours « Un monde à imager 1999 » présenté par Carto-Québec. La Commission a vérifié aussi le contenu toponymique de deux autres documents : la carte intitulée *Le Québec aérotouristique*, publiée par le ministère des Transports, et la version en espagnol de la carte-affiche du Québec qui a été publiée en français par le ministère du Conseil exécutif, en 1998.

La Commission a évalué et finalement officialisé 120 toponymes dans le cadre d'une désignation systématique de son territoire proposée par la municipalité de Lac-Bouchette. Les noms étaient inspirés de l'histoire de la municipalité : les pionniers, les maires, le clergé et les familles-souches.

La Commission a aussi procédé à la mise à jour de la toponymie de la forêt d'enseignement et de recherche Montmorency en officialisant huit toponymes.

D'autre part, cinq toponymes furent officialisés dans le contexte de la délimitation de districts écologiques établis par le Service des inventaires forestiers du ministère des Ressources naturelles.

À la demande de la maison d'édition Sélection du Reader's Digest (Canada ltée), la Commission a procédé à la vérification du contenu toponymique des planches portant sur le Québec du *Times Comprehensive Atlas of the World* dont le contenu servira à l'édition de l'*Atlas Universel de l'an 2000*.

5.2 Les municipalités

5.2.1 Les noms de municipalités et de MRC

Un dossier portant sur la dénomination des futures communautés métropolitaines de Montréal, de l'Outaouais et de Québec, dont le territoire s'apparentera fortement à celui des régions métropolitaines de recensement de ces agglomérations, a été soumis à la

Commission de toponymie. Le dossier prend en considération aussi la dimension linguistique et sociolinguistique de l'expression *communauté métropolitaine*.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la Commission a été saisie de plus de 50 demandes d'avis de changements de noms ou de statuts ou encore de choix de noms pour des municipalités en voie de regroupement. L'avis de la Commission a aussi été sollicité relativement au changement du nom d'une municipalité régionale de comté. Ces différents avis ont mené à l'officialisation de 50 noms de municipalités et d'un nom de MRC.

5.2.2 Les noms de ponts

La Commission de toponymie a officialisé 23 noms de ponts au cours de l'année dont neuf dans la région de l'Estrie. La Ville de Coaticook, à elle seule, en a fait reconnaître six. La Ville de Lac-Mégantic, quant à elle, a profité des travaux de restauration du pont, au centre-ville, pour désigner le pont construit au-dessus de la rivière Chaudière sous le nom **Pont Agnes**, en l'honneur de Susan Agnes Bernard, épouse de John Alexander Macdonald, premier ministre canadien qui avait participé à l'inauguration en 1879 du premier pont ferroviaire sur cette rivière.

Dans la région de la Côte-Nord, les descendants de la famille de Peter Wright, pionnier du hameau de Rivière-Pigou, avec l'appui de la Ville de Moisie, ont obtenu que **Pont Peter-Wright** soit officialisé. La Municipalité de la paroisse de Saint-Donat a demandé que le toponyme **Pont des Frères-Coutu** soit officialisé. Ce projet a été soumis à l'occasion du 125e anniversaire de cette paroisse de la région de Lanaudière, fondée en 1874 par l'abbé Alexandre-Henri Coutu et ses frères Régis, Léandre et Moïse; leur frère Césaire viendra les rejoindre en 1879.

Quant aux autres noms de ponts officialisés, nous les retrouvons dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Centre-du-Québec, des Laurentides et de la Montérégie.

6. Les relations avec les autres clientèles québécoises et les citoyens

6.1 Les pourvoiries

Cette année, le traitement de la toponymie des pourvoiries entrait dans sa douzième année. Une cinquantaine de démarches ont été effectuées afin de joindre des pourvoyeurs. De ce nombre, sept dossiers de pourvoiries ont été menés à terme, avec l'officialisation de 192 toponymes situés principalement dans les régions administratives de la Côte-Nord, des Laurentides et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. De plus, la mise à jour de la toponymie de deux dossiers de pourvoiries s'est soldée par la proposition de 29 nouveaux toponymes, pour un total de 221.

La toponymie sur le territoire des pourvoiries a maintenant été traitée dans une proportion de 52 %. Au total, depuis 1988, il y a eu 812 pourvoiries. De ce nombre, 249 ont conclu des ententes avec la Commission qui ont donné lieu à 4202 propositions de toponymes pour un nombre équivalent d'entités du Québec, dont 4118 ont été acceptées (98 %). Aujourd'hui, il reste à analyser la toponymie de 334 des 696 pourvoiries encore actives. Plusieurs ont déjà été contactées. Le tableau 7 présente la répartition des dossiers traités selon la région, pour les pourvoiries existantes en 1999-2000.

6.2 Les parcs et les réserves fauniques

La Commission, à la demande des responsables du parc de la Rivière-des-Mille-Îles, a procédé à une analyse exhaustive des noms d'une trentaine d'îles et de quelques autres entités se trouvant sur le cours de la rivière des Mille Îles. Les dépliants touristiques du parc ont aussi permis à la Commission de mieux localiser certaines îles et de préciser l'origine de certains noms. Quatre toponymes ont été officialisés et l'analyse de la Commission, mise à la disposition des demandeurs, sera utilisée afin de poursuivre la dénomination, de concert avec les diverses municipalités concernées : Boisbriand, Bois-des-Filion, Laval, Lorraine, Rosemère, Saint-Eustache et Terrebonne.

D'autre part, des négociations ont été entreprises avec les responsables de la réserve faunique Papineau-Labelle qui proposaient une vingtaine de noms en vue de remplacer des noms officiels de lacs pour cause d'homophonie ou d'homonymie avec d'autres noms sur leur territoire.

Tableau 9
La répartition régionale des dossiers des pourvoiries existantes en 1999-2000

Région	Pourvoiries	Dossiers finalisés	%
Bas-Saint-Laurent	15	10	66,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	44	39	88,6
Capitale-Nationale	24	20	83,3
Mauricie	84	54	64,3
Estrie	6	2	33,3
Outaouais	94	53	56,4
Abitibi-Témiscamingue	101	41	40,6
Côte-Nord	103	51	49,5
Nord-du-Québec	91	9	9,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	1	9,1
Chaudière-Appalaches	31	13	41,9
Lanaudière	22	17	77,3
Laurentides	63	50	79,4
Montérégie	4	1	25,0
Centre-du-Québec	3	1	33,3
TOTAL	**696**[1]	**362**[2]	**52,0**

1 De ce nombre, 190 sont des pourvoiries avec droits exclusifs.
2 De ce nombre, 161 sont des pourvoiries avec droits exclusifs.

6.3 L'enquête toponymique sur la Côte-Nord

Une enquête toponymique a été effectuée entre Ragueneau et Moisie. Les résultats de cette enquête portent sur quatre territoires. Le premier territoire, constitué de Ragueneau et de ses environs, a permis d'inventorier 151 nouveaux toponymes. Quant aux deuxième (Baie-Comeau et ses environs) et troisième (Franquelin et les alentours) territoires, leur analyse devrait être terminée l'année prochaine. Le quatrième territoire, à Rivière-Pentecôte et les alentours, a été, pour sa part, enrichi de 30 toponymes. De plus, les origines d'une centaine de noms existants ont pu être précisées.

6.4 Le milieu amérindien

À la suite d'une consultation du Conseil de bande de Kitigan Zibi sur les noms de onze entités issus de l'analyse des résultats de deux enquêtes sur la toponymie algonquine, l'une effectuée en 1993 et l'autre en 1994, la Commission a officialisé 40 toponymes. En ce qui concerne les 29 nouveaux toponymes fournis par le Conseil de bande, dix-huit remplacent des noms qui étaient officiels, de langues anglaise, française, ou encore de transposition à l'anglaise ou à la française de noms algonquins, tandis que onze sont des noms désignant des entités jusqu'ici anonymes. Enfin, cinq noms algonquins proposés pour remplacer des toponymes officiels français ont été refusés, considérant que les entités qu'ils désignaient étaient majeures (grands lacs, rivières), ne se trouvaient pas uniquement sur le territoire de Kitigan Zibi et que leurs noms étaient d'usage répandu.

À Val-d'Or, au Centre d'amitié autochtone, en juin 1999, la Commission a été invitée à profiter de l'inauguration de l'exposition sur l'*Urbanisation et la présence autochtone dans la région valdorienne* pour lancer sa plus récente publication, *La toponymie des Algonquins*.

Toujours du côté des Algonquins, notre organisme a transmis à une anthropologue engagée par le Conseil de bande de Kitcisakik un fichier informatisé de toutes les données toponymiques algonquines recueillies jusqu'à maintenant par la Commission dans la région de Kitcisakik. Cette collaboration devrait permettre de compléter le relevé de toponymes autochtones locaux et d'assurer la sauvegarde de cet élément du patrimoine culturel.

Une collaboration similaire a été apportée par la Commission à un projet d'inventaire et de mise à jour de la toponymie montagnaise de la Côte-Nord.

6.5 Les fosses à saumon et les fosses à truite

La Commission a procédé à l'inventaire de noms de lieux se trouvant sur le cours et les berges de la rivière Moisie. Des 50 toponymes officialisés, 36 désignent des fosses à saumon : les noms de plusieurs de ces fosses datent des années 1930, de l'époque de l'ancien camp Adams, ultérieurement appelé « Moisie Salmon Club » et, aujourd'hui, « Camp de pêche de la Rivière-Moisie ». Un résident du camp, associé aux activités depuis 1947, a fourni une grande quantité de renseignements à propos des toponymes se trouvant sur une longue partie de la rivière Moisie, aujourd'hui occupée par une zec, le camp précité et quatre pourvoiries.

La Commission a aussi officialisé 70 noms de fosses à truite, dans le cadre de la désignation systématique d'un segment de la rivière Nicolet par une pourvoirie locale. Cette activité est en quelque sorte une première, puisqu'il n'y avait, auparavant, que deux noms officiels de fosses à truite au Québec. Les noms sont soit descriptifs d'un paysage environnant, soit indicatifs d'une faune ou d'une flore particulière qui y est présente, soit explicatifs de certaines techniques d'aménagement d'une rivière pour attirer la truite.

6.6 Les consultations toponymiques

La Commission de toponymie a reçu 5150 demandes de renseignements concernant principalement le suivi administratif des dossiers odonymiques, ainsi que la graphie des noms de lieux et le nom officiel pour désigner une entité ou un territoire. Les tableaux 10 et 11 indiquent la répartition des consultations selon les thèmes abordés et selon les catégories de demandeurs. Le nombre de thèmes discutés est supérieur à celui du nombre de consultations, car un usager peut aborder plus d'un sujet, à l'occasion.

Le nombre de consultations toponymiques a diminué de 18 % par rapport à 1998-1999. Nous avons pu observer d'ailleurs que la clientèle visite de plus en plus notre site Web contenant une partie de la banque de données TOPOS, et qu'elle y trouve une grande partie des réponses à ses questions. Toutefois, on remarque que les demandes portées à notre attention requièrent des recherches plus approfondies pour fournir des réponses satisfaisantes.

Tableau 10
La répartition des consultations selon les thèmes

Thème	Nombre	%
Suivi administratif d'un dossier	792	14,5
Graphie des toponymes	653	12,0
Nom officiel pour une entité ou un territoire	614	11,3
Publications	477	8,8
Critères de choix	419	7,7
Origine et signification d'un toponyme	410	7,5
Règles d'écriture	318	5,8
Procédure d'officialisation	301	5,5
Gentilés	256	4,7
Localisation des toponymes	248	4,6
Noms de municipalités	241	4,4
Topos/informatique	199	3,6
Divers	171	3,1
Géographie en général	77	1,4
Édifices, salles et écoles	68	1,2
Aspects juridiques	66	1,2
Terminologie géographique	52	1,0
Régionymie	43	0,8
Établissements amérindiens et inuits	13	0,2
Affichage	13	0,2
Numérotation d'immeubles	11	0,2
Copies de cartes	4	0,1
Genre et prononciation des toponymes	4	0,1
Fichier des toponymes populaires	3	0,1
TOTAL	**5 453**	**100,0**

Tableau 11
La répartition des consultations selon les catégories de demandeurs

Les demandeurs	1999-2000		1998-1999	1997-1998
	Nombre	%	%	%
Municipalités	1 889	36,7	24,1	29,0
Citoyens et travailleurs autonomes	1 471	28,6	41,3	41,3
Ministères et organismes publics québécois (excluant l'Office de la langue française)	645	12,5	14,3	11,7
Entreprises privées	306	5,9	11,2	6,1
Associations et sociétés à but non lucratif	300	5,8	1,8	3,6
Médias	146	2,9	0,4	1,1
Gouvernement du Canada	117	2,3	2,2	1,9
Organismes scolaires	108	2,1	2,5	3,3
Office de la langue française	105	2,0	1,6	1,1
Organismes parapublics	42	0,8	0,6	0,9
Indéterminé	21	0,4		
TOTAL	**5 150**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

7. Les relations avec les organismes non québécois

7.1 La scène canadienne

La rencontre annuelle des membres du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG), où lequel le Québec est représenté, a eu lieu cette année dans la ville de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec y a délégué un membre du personnel de la Commission de toponymie qui a aussi participé aux rencontres des sous-comités, dont le Comité consultatif sur les services canadiens des données toponymiques numériques, le Comité consultatif de la recherche toponymique et le Comité consultatif de la nomenclature et de la délimitation.

Comme il y avait une représentante des Premières nations et un autre du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, la Commission a fait état des modalités de ses relations avec les conseils de bandes, en matière d'inventaire, d'officialisation et de diffusion de la toponymie autochtone. Il a été convenu de notre participation à deux jours d'échanges et de réflexion sur ce sujet, lesquels se sont déroulés à Ottawa les 2 et 3 décembre.

Une rencontre a été tenue avec des représentants de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick qui souhaite profiter de l'expertise technique de la Commission pour promouvoir la création d'une Commission de toponymie néo-brunswickoise.

Enfin, la Commission s'est prononcée sur un projet de changement du nom de cet organisme de concertation sur la toponymie canadienne que constitue le Comité permanent canadien des noms géographiques. L'appellation en français qui nous est apparue la plus adéquate, compte tenu du mandat et des travaux réalisés par le Comité, est « Commission de toponymie du Canada », appellation qui fut approuvée.

7.2 La scène internationale et la Division francophone du GENUNG

La Commission de toponymie a mandaté deux représentants québécois, au sein de la délégation canadienne, pour participer à la 20e session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) qui s'est tenue à New York, du 17 au 28 janvier 2000. Quatre documents québécois ont été remis aux experts participants : *Liste des noms de pays; Les ressources d'Internet au service de la normalisation des noms géographiques; Pour une meilleure visibilité du Groupe d'experts : un programme de commémoration toponymique valorisant le calendrier des célébrations des Nations Unies; Les exonymes : des objectifs à préciser.*

Dans le cadre de cette 20e session du GENUNG a eu lieu la première session de sa Division francophone, créée officiellement le 23 juillet 1998 par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. C'est la France qui assure la présidence de la Division. La Commission a préparé la version préliminaire du rapport des activités qui ont précédé cette première session. Il a été convenu que la Commission de toponymie du Québec continuerait d'assurer l'hébergement et l'entretien du site Web de la Division francophone. La Commission a offert en outre sa collaboration pour la poursuite du dossier des exonymes et pour la rédaction du bulletin de liaison de la Division et elle a soumis des propositions en vue de la préparation du plan d'action.

En matière de formation à la gestion de la toponymie, la Commission de toponymie a répondu favorablement à une demande des autorités linguistiques du Pays Basque espagnol. Il a été convenu qu'un représentant de la Commission et un toponymiste du Québec se rendraient au Pays Basque, en juin 2000, pour y animer un stage de formation d'une durée d'une semaine, étant entendu que le transport et l'hébergement seront à la charge des autorités basques. Ce stage de formation a d'ailleurs constitué le cœur de la réunion de travail tenue avec la sous-ministre à la politique linguistique du Pays Basque, en novembre 1999, lors de sa visite à la Commission de toponymie.

En février 2000, la Commission de toponymie a reçu la visite de trois représentants de la Délégation générale de la politique linguistique de la Catalogne (Espagne). La Commission a expliqué sa mission aux visiteurs, de même qu'elle a présenté ses publications, son système informatique de gestion des toponymes et son site Web.

Enfin, à la faveur d'une mission québécoise effectuée à Cuba, dans le cadre des célébrations du 480e anniversaire de la ville de La Havane, un certificat de désignations toponymiques commémoratives a été remis aux autorités cubaines. Ces désignations sont **Mont José-Marti**, d'après le poète national cubain, de même que **Mont Hatuey** et **Mont Anadabijou**, qui rappellent des chefs autochtones de Cuba et du Québec respectivement. La Commission a voulu, par l'officialisation de ces toponymes, remercier en quelque

sorte les autorités cubaines de l'attention particulière qu'elles accordent à un héros de l'histoire du Québec inhumé à La Havane, Pierre Le Moyne d'Iberville, et souligner une communauté de vues quant à la contribution positive des autochtones à l'histoire nationale des deux États.

7.3 La coopération avec la France

En décembre 1999, la présidente de la Commission de toponymie a rencontré les autorités toponymiques de France, à Paris, à la Direction générale de l'Institut géographique national, essentiellement pour coordonner les actions du Québec et de la France en prévision de la première réunion officielle de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques prévue à New York, le mois suivant. Outre la question de la Division francophone, la mise à jour de l'entente de collaboration entre les autorités toponymiques françaises et québécoises et celle des exonymes de langue française (c'est-à-dire les noms de lieux étrangers qui ont un usage traditionnel en français; par exemple *Londres* et *Moscou* en regard de *London* et de *Moskva*) ont retenu l'attention. Dans la foulée de cette rencontre, des échanges ont eu lieu afin d'adapter à la situation d'aujourd'hui l'entente de collaboration signée en janvier 1994.

Enfin, à l'occasion de la rencontre France-Québec sur la géomatique, quatre membres de la délégation de la France, dont le nouveau président du Conseil national de l'information géographique, M. Jacques Lagardère, ont eu des échanges avec des représentants de la Commission de toponymie du Québec, en mars 2000. Ont figuré notamment à l'ordre du jour la procédure d'officialisation des noms de lieux, les compétences de la Commission, sa composition et les dossiers d'intérêt commun à la France et au Québec.

8. La recherche

8.1 La documentation du patrimoine toponymique du Québec

La Commission de toponymie considère qu'il est d'un très grand intérêt pour la population de diffuser largement dans son site Web les renseignements reliés à l'origine et à la signification des noms des lieux. Ce type d'information est toujours très demandé par les différents publics. Au cours de la dernière année, plus de 12 000 notices touchant la provenance des noms de lieux ont été rendues disponibles par la banque de données TOPOS sur le Web. Plusieurs sources, notamment des ouvrages produits par la Commission, dont *Noms et lieux du Québec*, de même que des documents produits par d'autres organismes, telles les municipalités et les sociétés historiques, sont dépouillées pour alimenter cette banque, et, par la même occasion, les renseignements y sont actualisés.

8.2 La terminologie géographique

Bien que les unités terminologiques **Parc technologique** et **Technoparc** aient reçu des avis favorables en avril 1999, la Commission n'a pas étendu cette décision à l'expression « parc de transformation », à sa forme inversée abrégée « transfoparc » ainsi qu'à l'expression « parc bioalimentaire », faute d'une implantation soutenue sur le territoire québécois. Par un souci constant de maintenir la qualité dans l'usage de la terminologie toponymique au Québec, la Commission a conservé l'entité toponymique administrative **parc régional** de préférence à l'expression « parc nature » qu'elle considère pléonastique et non conforme au génie de la langue française. Les unités terminologiques **parc de la nature** ou **parc naturel** pourront être utilisées en contrepartie comme génériques si l'usage en exprime la nécessité. Enfin, c'est en conformité avec un usage répandu que la Commission a donné des avis favorables aux unités terminologiques **jardin privé, jardin public, parc floral, terrain de sport** et **terrain de balle** qui font déjà partie des réalités toponymiques du Québec.

8.3 Les gentilés

C'est en vertu du pouvoir d'avis dont elle dispose à l'endroit du gouvernement et des autres organismes de l'Administration en matière de toponymie que la Commission exerce son action dans le domaine de la dénomination des habitants des diverses collectivités québécoises. Cette année, quatre nouveaux gentilés sont venus s'ajouter aux 1659 relevés jusqu'à maintenant.

8.4 La codification sémantique

La Commission a encore profité, cette année, de la présence d'une étudiante engagée dans le cadre du Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire pour poursuivre son projet de codification sémantique des toponymes du Québec. Ce projet a permis cette année de déterminer au moyen d'un code à quatre chiffres le sens de près de 25 000 toponymes.

9. Les communications

Le secteur des communications regroupe trois champs d'action : l'information et les relations publiques, les publications et le site Web.

9.1 L'information et les relations publiques

Sélectionnées avec soin en tenant compte des ressources disponibles, les activités d'information et de relations publiques permettent à la Commission de mieux faire connaître son mandat, ses politiques, ses programmes et ses réalisations. Elle en profite alors pour faire la promotion de l'utilisation et du développement d'une toponymie de qualité sur le territoire du Québec. Au cours de la dernière année, la Commission de toponymie a participé à six manifestations dont cinq où elle a tenu un stand d'information, lui permettant ainsi d'échanger avec ses publics, tout en faisant connaître les services offerts par l'organisme. Le tableau 12 mentionne ces activités ainsi que leurs dates et lieux.

Afin de souligner la parution au Québec du volume *La France et le Québec. Des noms de lieux en partage*, un lancement a eu lieu dans le cadre du Salon du livre de Québec. De plus, un point de presse a été tenu afin d'aviser rapidement les médias de la décision de la Commission en ce qui a trait au nom **Pont Papineau-Leblanc**.

Tableau 12
La participation de la Commission de toponymie à des activités d'information

Activité	Date	Lieu
Salon du livre de Québec	Avril 1999	Québec
Salon Info-Services	Avril 1999	Alma
Fédération des familles-souches	Mai 1999	Drummondville
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec	Juin 1999	Saint-Hyacinthe
Fédération québécoise des municipalités	Octobre 1999	Québec
Salon Info-Services	Octobre 1999	Rimouski

9.2 Les publications

Quatre publications ont été réalisées, dont deux en collaboration avec Les Publications du Québec :

— *Gazette officielle du Québec*, 23 octobre 1999, no 43A

— *Rapport annuel 1998-1999*

— La toponymie des Algonquins

— Noms de rues de Québec au XVII^{e} siècle : origine et histoire

Aussi, une mise à jour suivie d'une réimpression du document *Terminologie géographique de la toponymie québécoise* a été réalisée. Une douzaine d'articles destinés à des revues du domaine municipal ou traitant de la langue française ont été rédigés.

9.3 Le site Web

La Commission de toponymie a apporté des changements importants, au cours de l'année, à son site Web qui a une nouvelle présentation visuelle. De plus, il continue d'héberger le site de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Des notices concernant l'origine et la provenance de plus de 12 000 toponymes et odonymes ont été ajoutées à la banque de données TOPOS sur le Web. Celle-ci, mise à jour mensuellement, comptait au 31 mars dernier plus de 230 000 noms de lieux officiels et de certaines variantes. Un nouveau moteur de recherche pour effectuer des demandes simplifiées dans la banque de données, sans connaître spécifiquement les règles d'écriture toponymiques, est maintenant disponible. La Commission a répondu ainsi à un besoin exprimé par sa clientèle.

Annexe 1

AVIS D'INTENTION
de la Commission de toponymie
Proposition d'un *modus operandi*

1. L'énoncé de principe

Avant de remplacer officiellement le nom d'un lieu d'importance significative ou un nom ayant une valeur culturelle ou historique, la Commission de toponymie en informe la ministre responsable de la *Charte de la langue française* et publie un AVIS D'INTENTION à cet effet.

2. Les objectifs poursuivis

Le recours à des avis d'intention publics préalablement au remplacement de certains noms de lieux officiels vise à :

- permettre aux citoyens de faire connaître leur opinion;
- favoriser la stabilité de la toponymie officielle;
- éviter la création de ressacs consécutifs au remplacement de noms officiels.

3. Les critères gouvernant la publication de cet AVIS D'INTENTION

- On entend par lieu d'importance significative un lieu dont la dimension physique, le degré de fréquentation ou le rayonnement du nom dépasse l'échelle locale ou municipale.
- Le recours à ces avis ne concerne en principe que les noms de lieux sur lesquels la Commission exerce une compétence exclusive.

Par ailleurs, la Commission souhaite que les autorités toponymiques concurrentes incorporent à leur procédure de changement de nom de lieu une pratique similaire. Cependant, il pourrait être d'intérêt public, pour la Commission, de recourir elle-même à cette procédure, dans certains cas où la Commission ne se trouve pas en situation de compétence exclusive, par exemple, lorsque des décisions municipales mettraient en péril la préservation de noms patrimoniaux ou des noms dont l'usage est consacré. La Commission pourrait ainsi s'appuyer sur cette pratique d'avis d'intention pour consulter la population et les associations intéressées avant de statuer sur la désofficialisation d'un nom autour duquel s'est créé un sentiment d'appartenance. Exemple : Une décision qui viserait à remplacer le nom *Côte de la Montagne*, à Québec, ou *Rue Notre-Dame*, à Montréal.

- La publication d'un tel avis d'intention interviendrait après une évaluation préliminaire de la part de la Commission, c'est-à-dire une fois seulement que la Commission se serait déclarée favorable ou défavorable en principe au remplacement d'un nom.

4. Les modalités techniques entourant la publication d'un avis d'intention

- Le contenu de l'avis

L'avis d'intention pourrait contenir les éléments suivants :

- La description du projet toponymique à l'étude, incluant la mention de l'avis favorable (ou défavorable dans le cas du désir de la Commission de voir un nom officiel maintenu) et l'objectif poursuivi par la Commission à travers son avis. Le titre de l'avis devrait contenir l'objet de l'avis d'intention : Exemple : « Projet de remplacer le nom **Autoroute Henri-IV** par celui d'**Autoroute des Centres-Commerciaux** ».
- La localisation du lieu visé par l'avis d'intention.
- L'invitation à transmettre des commentaires à la Commission (ou, éventuellement, des renseignements précis).
- Le délai à respecter quant à la transmission de commentaires.
- La mention que des renseignements complémentaires sont éventuellement disponibles sur le site Web de la Commission ou encore sous forme imprimée et qu'on peut les obtenir sur demande.
- Les coordonnées de la Commission, incluant son site Web et son adresse électronique.
- La diffusion de l'avis

L'avis d'intention serait diffusé dans le site Web de la Commission et il pourrait faire aussi l'objet d'une diffusion parmi les supports d'information suivants, selon le cas :

- La Gazette officielle
- Un communiqué de presse
- Les grands quotidiens
- Les quotidiens et hebdos régionaux